L'ABEILLE DE LA N.-ORLÉANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS

VENDREDI MATIN, 18 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

Par GONTRAN BORYS.

PREMIÈRE PARTIE.

LE DIABLE A TOURNAI.

VII.

OÙ FLORESTAN SE DÉSENNUIE.

(Suite.)

Florestan réunit les carrés d'ivoire et agita la main qui tremblait un peu. Le somme représentait le fond de sa bourse.

Les dés roulèrent.

Trois! s'écria don Raphael. Vous avez perdu. Ventrebleu! voilà une remarque à devenue!

Les yeux du vicomte s'injectèrent de sang. Il détacha une chaîne d'or qui était passée à son cou et la posa sur la table.

—Vous plaît-il de jouer cent pistoles contre ceci? articula-t-il.

Le capitaine s'inclina, tout en remarquant avec surprise le trouble de son adversaire. Aussitôt l'amour-propre de Florestan se cabra. Par un violent effort, il réussit à sourire, puis relevant la conversation au point où il l'avait laissée:

—Ah çà! mais, et vous, monsieur de Salzédo, reprit-il, par quelle aventure votre uniforme s'est-il égaré dans ce quartier perdu? Les murs enfumés de ce cabaret ne sont point, je le suppose, vos galeries habituelles?

Don Raphael qui se préparait à jouer, s'arrêta et, frisant sa moustache:

—Si je vous répondais à mon tour que j'ai à causer avec maître Cochefer, que penseriez-vous, vicomte.

—Je penserais.... que la chose n'a rien d'impossible.

—Allons donc! vous penseriez que je me moque de vous. Mais tenez, je serai franc, moi, et je vous ferai point de mystères. Sachez donc..

Ici, le bel officier s'aperçut que Gilles tendait avidement l'oreille.

Mon ami, lui dit-il, tu es bien rouge; faismoi le plaisir d'aller prendre l'air, un peu d'exercice te fera grand bien.

Gilles fut contrarié, mais connaissant le capitaine, il s'exécuta.

Apprenez, reprit don Raphael, que je suis éperdument amoureux.

—Je m'en doutais presque. Et quelle est la noble dame?....

—Noble? Mon dieu, non. C'est tout bonnement une plébéienne. Que voulez-vous? l'amour ne se commande pas.

—Et puis d'ailleurs, capitaine, je suis certain que votre maîtresse est ravissante.

—Ma maîtresse!.... hélas, elle ne l'est pas!

—Vous m'étonnez.

—Parbleu! je m'en étonne moi-même. Et c'est ainsi, pourtant. Oui, vicomte, nous n'en sommes encore qu'aux préliminaires et prolégomènes. Je soupire, je pleure, je supplie, je baise par-ci, par-là, une main ou un bout d'épaule, mais voilà tout.

—C'est donc une coquette?

—C'est une citadelle.

—Et le siége dure?......

—Depuis trois mois.

Diantre!

Oh! je ne me plains pas. A quoi diable, sans cela, emploierais-je mes loisirs de garnison?

C'est juste.

Depuis trois mois, poursuivit don Raphael, je viens tous les jours ici, en ce cabaret aussi sale que malpropre, attendre un signal qui tantôt m'arrive et tantôt ne m'arrive pas.

—Quel signal?

—Tenez, le voici qui vient, dit le capitaine.

Un petit vieillard assez proprement vêtu, quoique courbé sous le poids d'une bosse et appuyé sur un bâton de houx, s'était arrêté dans la rue, au seuil extérieur de la porte. Il avait l'œil vif et la mine extraordinairement rusée. Découvrant sa tête chauve, il murmura d'une voix dolente:

La charité! mes nobles gentilshommes.

Le capitaine prit devant lui une pièce d'or et la jeta au mendiant, qui la reçut adroitement dans sa main.

Dieu bénisse votre Seigneurie, dit-il, sans paraître étonné de cette aumône royale.

Et il se tourna vers Florestan.

Il était sans doute écrit que la figure du vicomte surprendrait tout le monde ce jour-là, car, à sa vue, le vieillard, lui aussi, sembla éprouver une stupéfaction complète.

Cependant, il se remit aussitôt et s'en alla en disant:

Il fera beau aujourd'hui. Le soleil luira dans une heure.

Et voilà! s'écria joyeusement don Raphael.

Voilà quoi? demanda Florestan.

Le signal, parbleu!

—Bah!

Hé oui! ces mots. Le soleil luira dans une heure....

Eh bien?

Cela signifie dans une heure, venez!.... Dans une heure, je serai libre, dans une heure, mon mari me laissera tranquille.

Elle est mariée?

Naturellement.

—Pourquoi, naturellement?

Parce que, si elle ne l'était point, je ne serais pas, moi, devenu amoureux d'elle.

Florestan se mit à rire et à soupirer tout ensemble.

—Ah! fit-il, vous êtes un homme heureux. Jeune, beau, riche, aimé.... et juste assez épris pour que cet amour vous aide à passer le temps.... Je vous envie, capitaine!

Don Raphael haussa imperceptiblement les épaules.

Plaignez vous donc! répondit-il.

Sans doute, je me plains!.... si je vous racontais mon histoire....

Encore cette plaisanterie! murmura l'Espagnol entre ses dents.

Vous dites, capitaine?

Je dis, monsieur de Morlac, —et don Raphael appuya ironiquement sur ce nom,—je dis que je gagne votre chaîne d'or, j'en ferai présent à ma meunière.

C'est une meunière?

La perle des meunières!.... et la plus jolie femme de Tournai.

Oh!.... la plus jolie!...... balbutia d'un air de doute Florestan, qui ne savait trop ce qu'il disait, car l'officier venait d'abattre ses dés et d'amener le chiffre dix.

—Je n'ai pas dit la plus belle, remarqua l'autre, fit malignement l'Espagnol. En fait de belles femmes.... Mais pardon! vous avez perdu, monsieur de Morlac. A moi la chaîne.

En effet, le vicomte avait amené cinq. Il étouffa une exclamation de rage.

Don Raphael mit tranquillement la chaîne dans sa poche et reprit:

En fait de belles femmes, disais-je, il n'en existe qu'une à Tournai..... Vous le savez, du reste.

Je le sais, moi?

Dame! puisque c'est la vôtre.

Mort et furie! exclama Florestan qui se dressa d'un bond. Avez vous décidément l'intention de m'insulter, monsieur?

Le ciel m'en préserve.

Faut il vous répéter que je m'appelle......

Oui, oui..... ne vous fâchez pas, cher monsieur de Morlac! dit le capitaine en riant de tout son cœur. C'est cette maudite ressemblance avec le comte Godefroy de Thun qui me induit toujours en erreur..... Excusez-moi, vicomte.

Le jeune homme se rassit en grondant.

Soit, monsieur. Mais, de grâce, faites-moi l'honneur de ne plus vous tromper. Je finirais par croire que c'est un parti pris.

Oh! quelle idée! se récria don Raphael qui s'amusait beaucoup. —Ça, monsieur de Morlac, qu'avez-vous encore à perdre? Je veux, mort diable! vous dévaliser tout à fait pendant que j'y suis.

Je ne possède plus rien, monsieur, répliqua Florestan d'une voix sombre.

—Quoi! rien absolument?

—Rien que mon cheval.

Combien vaut-il?

Je l'ai payé ce matin trente pistoles.

Voici trente pistoles. Jouons le cheval.

Hé! peut-être va-t-il vous faire regagner tout le reste. A vous le dé, vicomte.

Onze! cria sévèrement le Français.

Douze! annonça l'officier. Mort de mes os! c'est phénoménal, et je suis honteux de mon bonheur!

Florestan, blême, l'œil fixe, le front ruisselant, retomba sur son siége.

Il ne lui restait plus une obole.

VIII

IL COMMENCE ASSEZ BIEN, MAIS QUI FINIT FORT MAL.

Après quelques minutes d'accablement, le vicomte de Morlac se leva et voulut prendre congé du capitaine.

Comment!.... s'écria celui-ci, vous abandonnez la partie! Vous avez tort. Il ne faut pas vous décourager pour si peu....

Pour si peu!

Jusqu'à présent, nous avons joué un jeu de sable. Passons à quelque chose de plus sérieux. Je vous tiens mille pistoles!

Hé monsieur, je n'en possède même plus la moitié d'une.

Eh, peut être.... Mais ailleurs?

Pas plus ailleurs qu'ici.

Ah çà!.... je vous ai donc ruiné?

Florestan se tut.

Don Raphael le considéra un instant en silence, puis partit d'un immense éclat de rire.

Voyons, voyons, monsieur le comte, reprit-il quand il se fut calmé, ne prolongeons pas une situation ridicule. Votre seigneurie est venue en ce cabaret dans un but que j'ignore, et qu'il me déplairait que la chose s'ébruitât? Soit. Ce n'est pas moi qui vous trahirai; je vous en donne ma parole de gentilhomme. Mais, de par tous les saints, ne me contraignez pas plus longtemps à vous appeler monsieur de Morlac.

Prenez garde, monsieur! répliqua Florestan. Votre insistance ressemble fort à un défi.....

Vous êtes le comte Godefroy de Thun, reprit le capitaine. N'exigez pas que je croie le contraire; si j'avail l'air d'y consentir, vous me prendriez pour un sot.

Monsieur,—interrompit le vicomte debout, l'œil étincelant et les narines frémissantes,—non seulement je vous considère comme un sot, mais aussi comme un impertinent drôle!

L'Espagnol bondit sur ses pieds.

Drôle! gronda-t-il. Est-ce de ce côté-là que le vent souffle?.... Bataille, alors!

Il saisit son feutre sur son oreille.

Bataille, soit, dit-il, un endroit où nous pourrions causer seul à seul....

.... le clos des Bernardins qu'on ne fréquente....

.... pardon, peut-être avez-vous quelque répugnance à choisir ce lieu?

Pourquoi en aurais-je? fit le vicomte en se dirigeant vers la porte. Celui-là ou un autre, que m'importe? je ne connais pas la ville....

C'est que, reprit le capitaine avec malice, c'est tout droit que je parle est situé derrière les jardins de votre hôtel.

Encore! vociféra Florestan exaspéré.

Et que, si le bruit de la lutte parvenait à la fin à la comtesse....

Marchons, monsieur, marchons!.... hurla le comte qui écumait.

Don Raphael tira sa montre,—car, et rare que fut alors à cette époque, l'élégant capitaine en avait une,—se la procurer.

Deux heures et demie! dit-il. Diable!.... il me reste encore tout juste le temps pour quatre heures!....

.... que je me dépêche de vous tuer, monsieur le comte.

Le clos des Bernardins était un terrain vague et inculte, situé dans un quartier désert et par conséquent, on ne courait aucun risque d'être dérangé.

Aussi les gentilshommes de Tournai y échangeaient-ils quotidiennement force coups de rapière.

Don Raphael qui, bien qu'étranger à la ville, en connaissait cependant tous les beaux endroits, y conduisit celui-là d'une amitié particulière. Il y avait estropié quatre ou cinq bourgeois et déjà tué deux officiers wallons.

Ce fut là qu'il amena son adversaire, en s'écartant à part lui du naturel pas fait avec lequel ce gentilhomme feignant d'ignorer le chemin.

Au reste le capitaine avait repris toute sa politesse castillane.

Pour pénétrer dans l'enclos, il fallait escalader une clôture de haies épineuses. Don Raphael aida courtoisement le vicomte à franchir est obstacle; après quoi les deux jeunes gens se trouvèrent au centre d'un terrain quadrangulaire, borné ainsi qu'il suit:

En face d'eux, une longue et haute muraille que dominaient les branches touffues d'une futaie séculaire. Cette muraille enfermait le parc et les jardins de l'hôtel de Thun. Quant à l'hôtel lui-même, on n'en apercevait même pas les girouettes, car sa façade s'épanouissait, à une demi-lieue de là, sur l'aristocratique rue de la Hapaste.

A gauche, s'étendait une partie latérale du cloître des Bernardins, antique bâtiment noirci par les années.

A droite enfin, se dressait une vieille maison au toit à demi défoncé, aux volets disjoints, et qui, selon toute apparence, était vide et abandonnée.

Cloître, muraille et maison dataient de la même époque. Également sombres, mornes et délabrés, ils formaient avec la haie d'épines, un carré parfait et projetaient sur l'enclos leurs ombres sinistres.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille,
Vendredi matin, 18 septembre 1868.

La journée d'hier a été sombre durant toute la matinée, avec une petite brise du Nord Est, qui rendait l'atmosphère fort agréable. Vers le soir le temps s'est éclairci.

Il y a chaque jour plus de mouvement sur les quais.

Sont arrivés. Le Big Horn, de St-Louis, avec 1,080 barils de farine; J. G. Blackford, des Opelousas, avec 335 balles de coton; Nina Simmes, de Bayou Sara, avec 162 balles de coton et autres à ordres. Hetty Gillmore et Flicker, de Bayou Lafourche, et le Brown, du bas de la côte.

Sont partis: Le Bismarck, pour St-Louis; Frank Pargoud, pour Greenville, et le Cuba No 2, pour le bas de la côte.

En chargement: L'Irene, Gossamer, Dixie, Lizzie Tate, Big Horn et Tahlequah, pour la Rivière Rouge; Idahoe, pour Ouachita; Blackford, pour les Opelousas; Nina Simmes, pour Bayou Sara, et le Brown, pour le bas de la côte.

A Vicksburg, hier, le fleuve montait. A St-Louis, avant hier, il montait aussi, mais lentement. A Louisville, à la même date, l'Ohio était stationnaire avec 8 pieds 5 pouces d'eau dans le canal. Le temps était couvert et plus frais qu'il ne devrait l'être pour la saison.

Le Nina Simmes est au quai recevant du fret pour Bayou Sara.

Le magnifique bateau Nina Simmes ayant été complétement réparé, part ce matin à 10 heures précises. Il quittera notre port à l'avenir tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin, pour Bayou Sara et les points intermédiaires. L'inspecteur déclare que le paquebot est en parfait état et l'un des plus solides du fleuve. Le capitaine W. E. Greathouse, et le commis, M. J. A. Comstock, aidé de MM. O. Landry et E. Fortin, sont toujours les excellents officiers que le commerce et les voyageurs ont déjà pu apprécier.

VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK,

LE REMÈDE LE PLUS EFFICACE POUR LES VERS.

Le meilleur remède qui ait jamais été inventé.

Les membres les plus distingués de la Faculté y ont recours avec la plus grande confiance, et beaucoup de médecins, surmontant leurs préjugés, ont donné avec plaisir des certificats qui en constatent la supériorité. On s'en sert beaucoup pour la simple raison que

On n'a rien inventé qui puisse le remplacer.

Et on l'administre sans crainte parce que tout le monde sait qu'il ne peut pas faire de mal. Le public le connaît depuis près de QUARANTE ANS et a pu en voir la supériorité dans des milliers de cas, dans toutes les parties du monde.

Il est du devoir des pères et mères de veiller sur la santé de leurs enfants et de se pourvoir de ce précieux remède.

Regardez bien les initiales et faites en sorte d'acheter le véritable

"VERMIFUGE DE FAHNESTOCK."

F. F. DUCONGE, Agent.
11sept—1an rue de Chartres, No 39. Nlle-Orléans.

BUREAU DES COMMISSAIRES DE LA DETTE CONSOLIDÉE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Hôtel de Ville, salle No 27
Nlle-Orléans, 12 septembre 1868.

En vertu de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour permettre à la ville de la Nlle-Orléans de se procurer un emprunt d'argent pour faire face aux dettes courantes" approuvé le 3 septembre 1868, d'un montant de UN MILLION DE DOLLARS ($1,000,000), et conformément aux dispositions d'une ordonnance du Conseil de Ville No 1613, approuvée le 11 septembre 1868;

Des PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues à ce bureau jusqu'au 10 octobre 1868, à midi, pour l'achat du tout ou partie d'une série d'obligations à émettre comme suit:

500 Obligations de	$	50	chacune payable	dans	1 an
750	do	do	100	do	do	1 an
150	do	do	1000	do	do	1 an
200	do	do	50	do	do	2 ans
750	do	do	100	do	do	2 ans
150	do	do	1000	do	do	2 ans
500	do	do	50	do	do	3 ans
750	do	do	100	do	do	3 ans
150	do	do	1000	do	do	3 ans
500	do	do	50	do	do	4 ans
750	do	do	100	do	do	4 ans
150	do	do	1000	do	do	4 ans

Les dites obligations devront être datées du 1er octobre 1868, payables au bureau du Trésorier de la ville, avec INTÉRÊT, à raison de DIX pour cent par an, divisé en coupons y attachés—Les dits coupons faits payables semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, au bureau du Trésorier de la ville ou à telle banque dans la ville de la Nouvelle-Orléans, que le Contrôleur pourra désigner.

Les propositions seront endossées "Offre pour l'achat des obligations de la ville de la Nouvelle Orléans," et adressées à O. DeBuys, secrétaire, et elles seront ouvertes et adjugées au plus offrant, à la date ci-dessus mentionnée.

Les Commissaires se réservent le droit de refuser tout ou partie des soumissions.

JOHN R. CONWAY, maire,
J. O. LANDRY Contrôleur,
W. S. MOUNT, Trésorier,
JOHN A. O'BRIEN, Président du comité de finances du Conseil des Aldermen,
THOS. F. FISHER, Président du comité de finances du Conseil des Assistants-aldermen.

Pour copie conforme: O. DE BUYS,
13sept—au 1er oct secrétaire

AUX PLANTEURS DE RIZ.

MACHINE "STAR", POUR BATTRE ET NETTOYER LE RIZ.

Patente de WM. B. EMERY.

Nous, soussignés, certifions avoir employé, hier, à la vapeur, sur notre habitation la MACHINE "STAR", PATENTÉE, DE M. WM. B. EMERY, POUR BATTRE ET NETTOYER LE RIZ.—MACHINE QUE VEND M. CHAS. E. WYNNE, AU No. 166 DE LA RUE GRAVIER, A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Nous en avons d'abord fait l'essai sur le riz de l'année dernière, puis sur du riz coupé la veux jours; dans les deux cas, lorsqu'on lui a fourni le riz en quantité convenable, elle a bien fonctionné, a rejeté la paille et n'a cassé que très peu de grains. Nous avons pris note du temps: elle a battu et nettoyé, en quatre minutes trois quarts, le contenu d'un baril à farine, parfaitement rempli, et c'est alors que le riz était pour le plus propre.

Le grand avantage de LA MACHINE "STAR" A BATTRE LE RIZ consiste en ce qu'on peut s'en servir dans toutes les occasions, que le vent peut être augmenté ou diminué et qu'on peut y apporter bien d'autres changements à mesure qu'ils deviennent nécessaires. Un des principaux avantages est la facilité de lever et de baisser la concave.

Après un essai fait avec le plus grand soin, nous avons acheté la machine "STAR" à battre et à nettoyer le riz.

Paroisse St-Charles, 14 août 1868.

LÉONCE SONIAT.
JULES SONIAT.

A vendre par

CHAS. E. WYNNE,
Rue Gravier, No 166, et rue de l'Union, No 17,
16août—1m Nlle-Orléans.

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES —ET—

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

Rue Tchoupitoulas, No. 48.

1er sept—1an

CHAUDIÈRES A SUCRE:

CHAUDIÈRES A SUCRE

Chaudières de la célèbre fonderie de MM. R. & J. RANKIN, de Liverpool—Un assortiment de

Chaudières en fer battu et en fer fondu,

En magasin et à vendre par

M. A. DE LIZARDI,

15août—1m No 175 de la rue de la Commune

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$231,360 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période	217,749 73
Actif le 31 décembre 1867	276,734 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
WM. M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Lederigues,	R. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
S. P. Ethell,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenhour.	John C. Rogers.

23 fév—1m et 1 2 ans

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

57 ....Carondelet............ 57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif .... $4,630,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif .... $1,480,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer acceptés.

19 sept—1an

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL $500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE-ORLÉANS.

—Directeurs—

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
P. Delbonde,	D. S. Penn,	W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président, W. S. PIKE, Vice-Président. ST-CLAIR DEARING, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr S. A. Mee,	Dr S. Choppin,
Dr G. R. Lemonnier,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. C. Nichols.

O. A. Bronne, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPÈCE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes—Assurances à des taux aussi bas que toute autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

19 sept—1an

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital $500,000

avec privilége de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 96, rue du Camp, Bâtisse Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. M. GAUCHEREAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables en comptant à la fin de chaque année.

11juillet—1an

AMUSEMENTS.

THEATRE SAINT-CHARLES.

Saint aux Artistes favoris.

SUCCÈS immense; énormes victoires pièces nous deux même assemblé; changement de programme trois fois la semaine; le seul théâtre de premier ordre qui soit ouvert en ce moment. Le spectacle se terminera par le célèbre PANTHIOPOTICONICA de professeur SHAFFNER.

Les portes s'ouvrent à sept heures. Le spectacle commence à 8 heures.

Prix d'entrée:

Parquet et premières	$1 00
Places de famille	50
Enfants	25

GRANDE MATINÉE, SAMEDI, à midi, pour les dames et les enfants.

Prix pour toutes les parties de la salle—Grandes personnes, 50 cents; enfants 25 cents.

16 sept—6t JOE GAYLORD, agent général.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

BILLY EMERSON.

Annonce à ses amis et au public que son BENEFICE a lieu SAMEDI soir, 19 septembre. Il leur promet un spectacle attrayant composé de nouveautés.

17 sept—3t

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

MARDI, 15 SEPTEMBRE 1868, ET TOUS LES SOIRS, DURANT LA SEMAINE, Combinaison de Ménestrels de

Emerson, Allen et Manning.

Changement complet de programme.

Entrée libre sur la galerie, de 7 heures à 7½, tous les soirs, pour voir le PANTHIOPOTICONICA, ou les Tableaux illuminés, choisis au Polytechnic Institute de Londres, et à l'Exposition de Paris.

Fête tous les Samedis, à Midi.

Les Directeurs, en présentant aux Dames de la Nouvelle-Orléans cette sublime combinaison de Ménestrels de grands talents, y compris, dans son organisation, les Artistes suivants dont la réputation est universelle, savoir:—BILLY EMERSON, JOHNNY ALLEN et BILLY MANNING—ont cherché à réunir dans une même représentation un groupe d'artistes sans rivaux en ce pays, et ainsi, les Directeurs en sont persuadés, pourront par leurs talents satisfaire le spectateur le plus difficile.

Les Directeurs désirent qu'il soit parfaitement entendu que la même stricte discipline dans la salle du Théâtre sera maintenue, et qu'aucune déviation des anciennes règles établies n'aura lieu dans aucune circonstance.

Les représentations dans la Matinée des Samedis, seront continuées comme d'habitude, pour l'amusement et la convenance des Dames et des Enfants, qui par leur assiduité ont donné à ce Théâtre la renommée d'être le seul du Sud où l'on jouisse de ces Matinées agréables.

Pendant l'été qui vient de s'écouler, la salle de l'Académie a reçu de grandes améliorations dans les ornements et les dispositions: le vestibule a été agrandi, de telle sorte qu'il est actuellement l'endroit le plus convenable que l'on puisse trouver en ville pour l'entrée et la sortie.

Joignez à tout cela, la sécurité que l'on a contre la crainte d'un incendie, sécurité qu'offre la pompe à vapeur qui peut faire jouer l'eau dans n'importe quelle partie du Théâtre. Cet édifice ayant reçu, depuis cinq années, de constantes réparations, qui ont rendu des milliers de piastres, se trouve actuellement comme neuf; les murs sont solides; le toit fortement assujetti de toute part a été inspecté minutieusement par les autorités qui l'ont trouvé construit selon les ordonnances municipales; ce qui rend ce Théâtre le plus sûr de tous ceux de cette ville, et lui permet d'admettre sans danger la plus grande foule de spectateurs.

C'est le seul Théâtre du Sud où, par le procédé d'une machine patentée, l'air est réchauffé en hiver et rafraîchi en été. Conséquemment, tous ces avantages réunis assurent au public un lieu de récréation et de sécurité.

15sept—6t

AVIS.

LE Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat, au No 116 de la rue Carondelet, Premier District de la Nouvelle-Orléans, est ouvert de NEUF heures du matin à TROIS heures de l'après-midi, pour recevoir les taxes d'Etat de 1867. Si ces taxes ne sont pas acquittées d'ici à vingt jours, j'en réclamerai le montant conformément à la loi.

F. C. MAHAN,
4 sept—1m Percepteur des Taxes d'Etat.

Taxes d'Etat.

Dernier mois pour payer les taxes.—Aux contribuables du Deuxième District.

LES contribuables sont notifiés que les rôles pour la collection des taxes d'Etat, pour l'année 1867, seront fermés le 20 septembre 1868. Ceux qui veulent éviter les frais sont requis de venir payer leurs taxes avant la date ci-dessus.

L. F. LEMARIÉ,
Collecteur du Deuxième District,
8 sept au 20 Bureau, Court Building, enc. St Pierre.

Avis aux Contribuables.

Bureau des Assesseurs de la Ville.

Hôtel-de-Ville, 15 août 1868.

LE Bureau des Assesseurs de la ville ayant achevé leurs listes d'assessment pour l'année 1868 et des copies de ces listes ayant été remises au secrétaire du Bureau, dans la salle No 15 de l'Hôtel-de-Ville, les dites listes peuvent être vues et examinées par les propriétaires ou contribuables de la dite ville de la Nouvelle-Orléans, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours (excepté les dimanches) dans les trente jours qui suivront le 15 du courant, époque après laquelle le Bureau des Assesseurs se réunira, dans la salle, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le 22, 23, 24, 25 et le 26 septembre prochain, afin de prendre en considération les demandes des personnes qui se considéreront lésées.

S. P. HARPER.
16août—3t Secrétaire du Bureau des Assesseurs

Avis.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est.

Rue de la Commune, No 183.

DEUX mille cinq cents actions de la "Compagnie du chemin de fer du Sud-Est" ayant été prises, avis est donné aux actionnaires de la dite Compagnie, conformément à la Sme et à la 6me sections de l'acte d'incorporation, qu'il y aura élection de cinq Directeurs, (ceux-ci devront être actionnaires) au bureau de la dite Compagnie, No 183 de la rue de la Commune, le MERCREDI, 16 septembre prochain (1868), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Nlle-Orléans, 15 août 1868.

A. S. SMALL,
W. G. BAKEWELL,
W. A. GORDON, Directeurs.
T. F. WILLIAMS,
16août—30t B. L. MILLAUDON, Président.

Presses à Coton à vis, de Newell.

LA Presse à Coton, à vis, de Newell, faite par Stedman & Co., est supérieure à toutes celles qui l'ont précédées. Elle est faite de fer extra et garantie pour vingt ans. C'est de toutes les presses de ce genre, la seule qui ait de la valeur. On s'en a vendu plus de 4000. Le prix en a été réduit de vingt pour cent.

WM. L. CUSHING, seul Agent,
Rue St-Charles No 61, coin Union.

5août—1m

Presses à Coton, d'Ingersoll.

C'EST la seule presse à bras économique pour les habitations. C'est la seule qui ait pu faire des balles de 500 livres. Il ne faut, pour la faire fonctionner, que deux à quatre hommes, sans mulets, chevaux, etc. L'économie est donc évidente. Chaque presse est au complet y compris la bâtisse, et emballée de manière à être expédiée. Elle est accompagnée de renseignements indiquant comment il faut s'y prendre pour la monter, et on peut s'y servir deux heures après l'avoir reçue sur l'habitation. Plus de 1,300 de ces presses sont employées en ce moment. A vendre par

W. L. CUSHING, seul Agent,
5 août—1m Rue St Charles No 61.

MOULIN EAGLE A COTON.

IL n'est pas de moulins qui ait été plus souvent essayé dans toutes les parties du monde où l'on cultive le coton, surtout dans la Grande Vallée du Mississipi. Il n'en est pas dont on soit mieux satisfait. Une expérience de quarante ans nous met à même d'offrir aux planteurs un moulin qui n'a rien à craindre de la concurrence. Le travail en est parfait et tous les perfectionnements que peut y apporter l'habileté des mécaniciens y sont introduits sans qu'il en coûte rien au planteur. Nous référons le public à presque tous les planteurs de la Vallée du Mississipi. Les hommes dont l'opinion est basée sur une longue expérience méritent d'être écoutés.

W. L. CUSHING, seul agent,
5 août—1m Rue St-Charles, No 61.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
Rue Conti et Exchange.

UN REMEDE INFAILLIBLE. Injection Ricord—Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour
La GONORRHÉE dans toutes ses phases.
L'ÉCOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés.
Le FLUOR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on l'emploie, et les personnes qui perdent des mois et même des années ont vainement essayé de tout, peuvent être sûres d'une guérison rapide et radicale.

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des flueurs blanches, mal si commun dans les climats chauds.

AVERTISSEMENT.—L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS soufflés dans le verre. La même inscription se trouve sur la capsule.

MAUNSELL & SOGEL,
2 sont— Agents pour la vente en gros

L. CRESSON, PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c.

Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors,

nov—1 an

"Chaux du Cap de Richards,"

Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME". Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 16 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux, au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.

2 sont—3m NEWTON RICHARDS.

Chaux de l'Alabama à vendre

JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que j'offre, au plus bas prix du marché, en lots au gré des acheteurs. Cette chaux est supérieure à toutes celles qui se vendent ici et on ne saurait en trouver d'aussi bonne pour les corniches, le fini et la fabrication du sucre.

SAMUEL JAMISON,
7juil—3m Rue Carondelet, No 68.

LE Soussigné, commissaire de la Banque de la Louisiane, dûment nommé et ayant qualité, prévient le public, conformément à la 17e section de l'acte de 1842, No. 98, approuvé le 14 mars 1842, qu'il est de leur devoir d'enregistrer tous les billets, non encore payés, de la banque, de les timbrer du mot "enregistrée", d'en tenir un compte exact, d'en spécifier les dates, les lettres et les valeurs.

Ils préviennent en outre le public qu'ils seront prêts, à partir du 20 juillet 1868, à se conformer à la loi sous ce rapport, au local de la dite banque à l'angle des rues Royale et Conti, et qu'ils cesseront le travail lorsque tous les billets non payés auront été enregistrés. Ils invitent les porteurs de billets de la banque à les présenter au susdit local, dans le but ci-dessus indiqué, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Les porteurs de billets sont priés de remettre aux soussignés, en présentant les billets, une liste indiquant la lettre, le numéro, la date et la valeur de chaque billet.

P. H. MORGAN,
C. E. WILLOZ, Commissaires.
J. F. IRVINE,
18juillet—1m

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 393, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques, CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1an

MALADIES DES YEUX.

LE Dr. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Siebel à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 2 heures, au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 18 nov—1an—tlt

TRAITEMENT SPÉCIAL DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. De SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatismes, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultation, angle des rues Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 2 heures. Résidence, rue d'Orléans, No 96. 14 nov—1 an

FONDERIE DE LEEDS

[ÉTABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grils; à entreprendre toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toutes espèces de Machines pour le Sud.

14 sept—1an LEEDS & Co.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance tout ce qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c, nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO,
Au coin des rues Delord à Foucher.

NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE DIRECTE ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS ET ST-NAZAIRE, avec escale à la Havane.

[illegible]

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE,	capt. Duchesne,	Samedi 5 sept.
NAPOLEON III,	capt. Lemarié,	Samedi 19 sept.
ST-LAURENT,	capt. Bocandé,	Samedi 3 oct.
VILLE-DE-PARIS,	capt. Surmont,	Samedi 17 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet du chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

Nov 11—1 V. FERRILLIAT, 127, rue de la Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Partant du Pier No 45 North River, New-York,

TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents emménagements.

PREMIÈRES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York		$100
A Londres,	do	105
A Hambourg,	do	110
Au Havre et à Brême,	do	110
A Paris,	do	115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE

A Queenstown et Liverpool, de New-York	$35
A Londres	40
Au Havre et à Paris	47
A Brême ou Hambourg	45

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (retrospect): $40, en monnaie courante.

Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de livre sterling et au dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et des différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,
5 sept—1 No 199, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLÉANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,

partiront du Havre chaque 4 et de la Nouvelle-Orléans chaque 10 du mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

De Hambourg ou du Havre.		De la Nlle-Orléans ou la Havane.	
Première cabine	$150 00	Première cabine	$150 00
Deuxième cabine	112 50	Entrepont	45 00
Entrepont	40 00		

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: 1ère cabine, $50 en papier. | Entrepont, $10 en papier.

Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de $2 10 et 15 0/0 pour le prime par tonne.

MAURY & CO.,
Agents de passage, 181 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUFFERTI & CO.,
Agents généraux, 53 rue Carondelet.
D. ERDMANN Havane.
C. B. RICHARD & BOAS.
Agents généraux de passage de la Compagnie.
23 août—1 No 6, rue Barclay, New-York.

En construction le vapeur SILESIA.

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélices, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,

BREMEN .... Capitaine F. Dreyer.
NEW-YORK .... Capitaine H. A. Neynaber.

feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême via Southampton et la Havane et à Southampton en allant et en revenant.

— Jours de Départ. —

DE BRÊME	DE LA NLLE-ORLÉANS
BREMEN, 14 octobre,	vers le 20 novembre.
NEW-YORK, 11 novembre,	vers le 20 décembre.

Pour les détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER, Agent,
23 août—1 Rue de l'Union, No 42.

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à NEW YORK PAR LA VOIE DE SAVANNAH.

Prix du Billet: $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent les lignes:

Atlantic C. Mail SS. Co.'s Line.

HERMAN LIVINGSTON,
GENERAL BARNES.

Ligne Murray.	Ligne Empire.
LEO,	SAN SALVADOR,
CLEOPATRA.	SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le

MERCREDI et le SAMEDI.

Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le

MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers ont de meilleurs emménagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit: On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et on relève au chemin de fer qui va de Montgomery, à Columbus, à Macon à Savannah, et de là à New-York par l'un de ces steamers. Il y a de beaux chars de nuit sur tous les convois.

On rend de la Nlle Orléans à New-York en cinq jours et demi.

C'est la route la plus économique et la plus agréable. On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah. Les voyageurs qui désirent prendre le steamer du mercredi soir devront prendre le steamer de la Nlle Orléans le dimanche, et ceux qui désirent prendre le steamer du samedi doivent partir d'ici le mercredi.

Pour les billets jusqu'à New-York, s'adresser au Bureau No. 194 de la rue de la Commune.

GEO. A. McCLENKEY,
20 juin—3m Agent général.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L. GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. Wm Weir,
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry,
GEN'L. MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton.

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer SHERMAN, W. P. Henry commandant,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 17 septembre, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres .... $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer GEN. GRANT suivra et partira SAMEDI, 26 septembre.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer GEO. CROMWELL, Commandant E. E. Vaill,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Le SAMEDI, 17 septembre, à 5 heures P. M.

Passage $60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

POUR LES VILLES DE BAINS.

Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le beau steamer favori et à basse pression, CREOLE, capitaine Jas McC. Baker, fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; (les MERCREDIS, allant jusqu'à Pascagoula) les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 h. P. M.

Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin; de Pascagoula, le JEUDI, à 10 heures du matin.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

PETER MARCY, agent,
30juillet—1m No 175 de la rue de la Commune

Pour la Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à passagers MINNOW, capt. L. E. Hoo, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel de la Grand'Ile tous les mardis et les samedis, à 8 1/2 heures du matin.

Prix du passage, $3 50.

Le barre est pourvue des meilleures liqueurs.

Les passagers peuvent se rendre au Canal de Harvey par les chars de ville allant au Stock Landing et le ferry de Bob.

Ou par le Ferry des Opelousas, le Porter, qui part de la rue Ste Anne à 7 1/2 heures du matin, et le train de 8 heures des Opelousas qui traverse au Canal de Harvey à temps pour le MINNOW.

Prix du R. R. et Ferry 50 cents.

Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R. R. des Opelousas à débarcadère de la rue Ste Anne. 26août—1m

Compagnie de paquebots quotidiens de la Nlle-Orléans et de Mandeville.—Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, de la malle des États-Unis, capitaine W. L. Cammon.

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington. Il part tous les jours comme suit:

Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi.

Les MARDIS, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de deux heures.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures.

Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. Le steamer partira à l'arrivée du convoi de 6 heures et quart et sera de retour en ville à temps pour le convoi de sept heures du soir.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

COHEN M. SORIA, agent,
Rue de l'Union, Nos 18 et 20

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ de steamer. 7août

AGENCE GENERALE

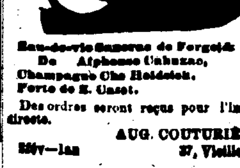

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils;
De Alphonse Cahuzac,
Champagne Che Heidsieck.
Porto de S. Unset.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIÉ & Co.
25fév—1an 37, Vieille Levée.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans, la Côte et le Bayou Lafourche.

Le vapeur LAFOURCHE, capitaine J. J. Brown, commis partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., à partir de mardi, 15 septembre 1868. Il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

22 sept—1f

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. P. Ancoin, commis F. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS à 8 heures du soir. Le bateau ne touche au Lockport.

Pour fret ou passage s'adresser à bord 2 juin—1m

La Côte et Bayou Sarah.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. E. Baranco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les JEUDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE, 9 sept—1m 10, Nouvelle-Levée.

LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. E. Greathouse, commis J. A. Comstock aidé de MM. O. Landry et E. Fortin, quittera la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. O. BLANCHARD,

29 août No 11 de la rue Conti

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur W. P. D. WAGONER, capitaine W. S. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, agent,

No 17 de la rue Tchoupitoulas.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & Co,

Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.

NATTES—300 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, reps, &c.

CORNICHES, Bandes, Pitons &c. 10 août

Candi "Barber Pole".

LE soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.

NORMAN & REISS.
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Vermicelli, Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI SPAGHETTI, &c, &c, constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par

NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'ÉPICES MOULUES—Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par

NORMAN & REISS.
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café,

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par

NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Café pur—Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le grillons nous par et le vendrons à bon marché. Nous le grillons, pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables.

NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

AGENCE GENERALE DE MM. FOLSCH & CO, Marseille.

PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Anisette, Curaçao, Marasquin,

Liqueurs assorties,

Vins rouge en caisse fins et ordinaires, do blancs do do, do do en barriques do, do rouge do do do

Sardines, Fruits conservés, Huile de Pomeil et Bordeaux, Huile de Pagnol, Olives, Fromage de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

E. BARRIÈRE, Seul Agent,
28 juil—3m No 22 rue Natchez.

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant

D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,

No. 128, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse 23août—1an Nouvelle-Orléans.

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA,

5févr—1an Propriétaire.

JACOB OTT Entrepreneur.

RÉPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE.

Fait et répare les Cuves.

Rue des Remparts, Nos 23, Corcle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 19 nov—1an

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction seront fournis au prix les plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juillet—1an

Bureau du Surintendant Général.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, (Lne) 9 septembre 1868.

AVIS.—A partir de DIMANCHE, 13 du courant, le convoi de la malle quittera la ville à 7 heures du matin, l'Express à 5 heures 45 minutes P. M. arrive-ront à 7 heures 30 minutes A. M. et l'autre à 1 heure 40 minutes P. M. Le convoi de fret partira à 5 heures P. M. et arrivera à 3 heures 35 minutes A. M.

Des billets d'excursion pour aller jusqu'à Brookhaven et pouvant servir sur le convoi de samedi, DI, la malle et l'Express du MARDI, et qu'on ne pourra utiliser au retour que pour le convoi de LUNDI.

Le convoi de la malle du Nord ne s'arrêtera pas au Southern Car Works ou à Carter's Hill. L'Express du Nord ne s'arrêtera pas à La Branche. De Bac, Independence, Union Landing, Chatawa, Osyka, Magnolia, Johnson, Bogue Chitto, Wesson, Martinville, Terry et Calhoun. Le convoi de la malle du Sud ne s'arrêtera pas à De Sair, Pomier de la Branche.

T. S. WILLIAMS,
11sept—6f Surintendant général.

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

Ligne rapide de fret entre LA NLLE-ORLÉANS et

GRANDE JUNCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIE,
	NEW-YORK,

Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison.

Les expéditeurs ne paient ni assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission.

Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau, au-dessous du City Hotel, ou à la boîte 2381 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

D. H. FEGER,
Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de Memphis et de Charleston.
16 août

TAUX DU FRET

ENTRE

La Nouvelle-Orléans

NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

Chemins de fer d'ici à tous les points.

Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous transportons en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie, &c, à très bas prix, et que cette route leur permet de faire une économie de vingt-cinq à cinquante pour cent.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.
JAMES YONGE,
Agent général pour le fret. 4 juil—3m

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 5 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accommodation" partent, le dimanche, à 7 h. 45 du matin, vont jusqu'à Brookhaven et quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin, les lundis qu'ils arrivent à 10 h. 30 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois de samedi ou du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

Les convois arrivent tous à 1 h. 50 P. M.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 5 h. 30 A. M.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED. WARE,
Agent général pour les passagers,
JAMES YONGE,
21mai—6m Agent général pour le fret.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des États-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, au pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, sont prévenus que la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourvoit faire recevoir au livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches excepté) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bellanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec—[illegible] Surintendant.

ETAT DE LA LOUISIANE.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QU'IL soit connu que le 3 août, de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la quatre-vingt-treizième année de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique,

Pardevant moi, ADOLPHE MAZUREAU, notaire public, dûment commissionné et qualifié, dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en présence des témoins soussignés,

Se sont présentés les parties dont les noms figurent plus loin, lesquelles déclarent que, profitant des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles s'engagent et engagent ceux qui pourraient plus tard devenir membres de cette souscription ou acheter d'eux polices, et de former une corporation dans le but et aux stipulations suivantes.

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera: Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane. Le domicile de cette Société est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La Société commencera ses opérations lorsque le nombre des souscripteurs sera de cent. La Société aura le droit de faire des contrats, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, de posséder, acheter, recevoir par donation ou de vendre des propriétés, meubles ou immeubles, de faire et employer à ses besoins conformément aux lois.

ARTICLE II.

Le but de cette société sera de contracter pour l'assurance des vie, d'émettre des polices d'assurance de la vie, de faire tout ce qui se rattache à cette sorte d'assurance, cela que de contracter, et si elle le juge convenable, mais à ses propres fins et à son profit.

ARTICLE III,

Tous les pouvoirs administratifs de cette Société seront confiés à vingt Directeurs dont cinq formeront un quorum, et à tels officiers et agents qu'ils pourront nommer. Les Directeurs exerceront leurs fonctions pendant une année, à partir du jour de leur nomination ou élection. Les personnes dont les noms suivent formeront la première direction et resteront en place pendant une année à partir du 1er août 1868:

J. M. LAPEYRE,	W. S. MOUNT,
JOHN DAVIDSON,	L. B. POTHIER,
H. ZUBERBIER,	WM. McCULLOCH,
L. M. BERRS,	C. CAVAROC,
E. F. SCHMIDT,	WM. CRERITY,
W. COOPER,	THOS. FINLAY,
W. S. IKE,	ANTHONY SAMBOLA,
DAVID McCOARD,	PATRICK IRWIN,
J. CAULFIELD,	JNO. C. SINNOTT,
GERARD STITH.	W. C. NICHOLS.

S'il survenait, dans la Direction, une vacance occasionnée par la démission, la mort d'un membre, ou toute autre cause, avant l'expiration du temps pour lequel les membres auront été élus, cette vacance sera remplie par les autres Directeurs, par l'élection d'une personne à cet effet. Les Directeurs devront, à leur première réunion élire un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. Ils devront en outre élire les officiers qu'exigeraient les Affaires de la Société. Le Président devra être membre de la Direction, présider toutes les réunions de la Direction, aux assemblées des porteurs de polices de la Société, et devra diriger toutes les affaires de la Société sous la surveillance des Directeurs.

Le Vice-Président devra être membre de la Direction, devra présider les susdites réunions en l'absence du Président, et, si ce dernier est absent, signer les polices de la Société.

Le Secrétaire, le Trésorier et les employés que désignera le Président devront, avant d'entrer en fonctions, donner des cautions approuvées par les Directeurs et qui garantiront la fidèle accomplissement de leurs services.

ARTICLE IV.

Chaque membre admis dans la Société versera dans la caisse, s'il est âgé de seize (16) à trente (30) ans inclusivement, la somme de dix piastres; s'il est âgé de trente-et-un (31) à quarante (40) ans inclusivement, quinze piastres; de quarante-et-un (41) à cinquante (50) inclusivement, vingt piastres; de cinquante-et-un (51) à soixante (60) inclusivement, vingt cinq piastres—laquelle somme donnera, à la personne qui l'aura payée, à une police d'assurance pour la vie, qui donnera droit au porteur de la police à une somme égale à une piastre pour chaque membre inscrit sur les livres de la Société, à l'époque de sa mort, sans ne qui soit payée à son ayant cause, dans les soixante jours de la mort du porteur, après que ce certificat de la mort du porteur. Mais, dans aucun cas, le montant payé sur la dite police ne pourra excéder cinq mille piastres. Lorsque le nombre des membres excédera cinq mille, la contribution de tous les membres, excédant cinq mille piastres sera mise de côté comme fonds d'intérêt et, à la mort d'un porteur de police, excédant cinq mille piastres sera mise de côté, une distribution de la dite contribution. La dite distinction sera la même pour chaque membre de la Société.

Sur avis de la mort d'un porteur de police aux officiers de cette Société, accompagné d'un certificat constatant le décès, il sera prélevé, sur chaque porteur de police, la somme qui n'excédera pas une piastre et vingt-cinq cents, laquelle devra être payée au bureau de la Société dans les trente jours qui suivront l'avis. Si le dit membre ne payait pas la dite police, la police serait forfaite aux membres qui aurait été payé à la Société. Les Directeurs auront le droit de doubler les polices, en outre qu'il ne donne, dans les vingt jours, des raisons suffisantes dont jugeront les Directeurs et que l'arbitrage ne soit payé dans le Trésor. Tout porteur de police qui a forfait sa police pour avoir négligé de payer l'assessment à la mort d'un membre, sera privé de tous les bénéfices provenant des souscriptions antérieures, mais on ne l'empêchera pas de demander une nouvelle police en, observant comme nouveau membre toute demande d'admission comme membre ou porteur de police de cette Société devra être faite, par écrit, aux Directeurs et indiquer le nom, l'âge, la résidence et la profession du candidat. Toute déclaration fausse dont la cette apparente annulera la dite police. Il ne sera reçu aucun membre, à moins qu'elle ne soit accompagnée du certificat d'un médecin respectable, déclarant que le candidat est en bonne santé, qu'il est en état d'accepter les risques de l'assurance. La Société se réserve le droit, si le certificat est de tout autre médecin que celui de la Société, de faire examiner le candidat par le médecin de la Société et de déclarer nouvel, pour chaque examen, une honoraire d'une piastre que devra payer le candidat. Tous les transferts de polices devront être faits sur les livres de la Société.

ARTICLE V.

A la mort d'un membre, le secrétaire signifiera immédiatement le fait aux détenteurs de polices et réclamera le paiement de la contribution mentionnée dans l'article IV, en insérant dans un ou plusieurs journaux de la Nouvelle-Orléans publiés en anglais, et un en français. Cette notification sera considérée comme suffisante. Les souscripteurs et les transferts du certificat de polices qui seraient laissés en décès et les faire, et seront pas considérés comme suffisante. Sous amende ou contribution le détenteur de police. Si la Compagnie, un testament au registre ou propriétaire de la ville, l'accepte, recouvrables pour le jour de la mort... [illegible] ... Cette nouvelle aura été publiée dans les journaux, le secrétaire ... de polices hors de la Nouvelle-Orléans ... adresse, ... IV.

ARTICLE VI.

Le Président nommera, à l'expiration du temps de service des présents Directeurs, trois détenteurs de polices pour présider l'élection. Un électeur élira des détenteurs de polices au Conseil, à cet effet une annonce paraissant jours de Conseil dans un journal de la Nouvelle-Orléans publié en anglais, et un second, publié en français.

ARTICLE VII.

Le Registre de l'Association sera accessible en tout temps aux détenteurs de polices.

ARTICLE VIII.

Si les bénéfices nets de l'Association viennent à dépasser cent mille piastres, la Direction pourra établir et payer ... dividendes ... Les dits dividendes seront dans ce cas payés ... les fonds de l'Association ... d'ici le vote ... soit prise.

ARTICLE IX.

On n'admettra comme membre de l'Association que des personnes âgées de seize (16) à soixante (60) ans.

ARTICLE X.

Aucun membre ne sera responsable des obligations de l'Association au-delà de la somme qu'il devra, comme tel, à ladite Association, conformément aux dispositions de l'Article IV.

ARTICLE XI.

L'acte d'incorporation pourra être modifié ou amendé, ou l'Association être en liquidation par un vote de la majorité des détenteurs de polices représentés à une assemblée convoquée par l'avis en ce, mais pas ainsi que si la majorité des détenteurs de polices ne le désirent. Deux assemblées dans la dite police sont déclarés, et au moins un quorum pour ... de ce ... d'une.

Fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la date (jour, mois et année) susmentionnés, en présence de James M. Mason et de J. Wood Breedlove, témoins compétents, qui ont signé conjointement avec les parties et moi, notaire.

L'original est signé.

J. M. Lapeyre,	Thos. E. Finley,
L. B. Pothier,	Jno. Davidson,
Jno C. Sinnott,	W. S. Mount,
J. Caulfield,	W. C. Nichols,
W. Cooper,	E. F. Schmidt,
Wm. Crerity,	David Mc Coard,
Gerard Stith	Wm McCulloch,
S. W. Young,	L. A. Fournier,
W. B. Koontz,	J. Logan,
M. F. Dunn,	W. P. Pikewilliams,
J. J. Alston,	Louis J. Alston,
W. H. C. Robinson,	Jno. M. Carr,
Hugh E. Fournier,	Jno. Ellison,
W. H. Shreeley,	Cordelia D. Shreeley,
W. B. Rodenbaugh,	O. F. Roussin,
J. W. Alden,	Jno F. Elliott,
H. Boone Deane,	J. Wood Breedlove,
A. Mazureau, N. P.	

Je certifie que ce qui précède conforme à l'original déposé en mon bureau en date ci-dessus. En foi de quoi, je livre la présente avec ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nlle-Orléans, ce 3me jour d'août 1868.

A. MAZUREAU,
Notaire.

5sept—30t

Bureau de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 août 1868.

A UNE assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour les personnes ci-après ont été élues officiers de l'Association, pour servir comme tels durant deux années:

JNO. DAVIDSON, président,
W. S. PIKE, vice-président,
S. W. YOUNG, secrétaire,
L. A. FOURNIER, trésorier,
W. B. KOONTZ, avocat,
W. C. NICHOLS, M. D., médecin.

Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 139 rue Carondelet, Davidson's Row, où les officiers de l'Association sont prêts à recevoir les demandes pour être admis comme membres.

5août—30t

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$819,884 46	
Sur les risques de mer	289,784 17	
Sur risques de rivières	60,843 62	
Total		$1,151,392 25
En moins—Primes sur risques non expirées le 31 mai 1868	$225,847 60	
Primes remboursées	33,471 07	
		$259,318 67
Montant net des primes le 31 mai 1868		$891,044 18
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$271,228 27	
Sur les risques de mer	172,940 50	
Sur les risques de rivières	45,329 26	
	$491,498 21	
Taxes	29,012 61	
Réassurances, Dépenses, Frais et Pertes, moins intérêt	$175,302 04	$624,314 56
Bénéfice net		$277,330 50

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$100,917 27	
Billets garantis par hypothèques	678,897 36	
Billets garantis par nantissements	19,147 74	
En caisse	124,478 34	
Actions de banques et de chemin de fer	104,290 00	
Primes en voie de perception	30,785 6	
Bons de la ville	18,147 74	
Effets à recevoir	177,164 79	
Scrip de Compagnies d'Assurances	40,000 00	
Actions "Dry Dock Valletta"	15,000 00	
Actions de la Presse "Levee Steam"	4,000 00	
Actions "Marine Dry Dock"	2,760 00	
Actions "Merchants' Exchange"	1,000 00	
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000 00	
Actions "La. Equitable Life Ins. Co"	250 00	
Bons de l'État	1,500 00	
Total		$1,468,414 25
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$101,348 15	
30 0/0 de scrip de 1859 payable en juillet	70,875 75	
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	225,847 60	
		$398,708 50
Actif net		$1,067,645 25

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président,

PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868

PAUL W. COLLENS,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	P. Maspero,	Pierre Poutz
M. Puig,	David McCoard,	S. Z. Relf,
Chas. Sagory,	J. J. Fernandez,	L. F. Generes
P. S. Wiltz,	J. Morgan Hall.	

10 juin

LA COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de

"Compagnie Nationale de Télégraphe,"

a été organisée. Elle a de précieux priviléges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des États-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions aient été prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopoleurs actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des États-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des priviléges que n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne pouvant être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des priviléges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet au pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des États-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'État de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscriront en espèces seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et seront, comme eux, tous les priviléges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des États de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée, Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

S. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO., No 76 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, de cette ville. 5 sept—3 m L J M J S

Chemin de fer d'Orléans.

Bureau No 15 rue Dauphine.

LES actionnaires de la dite Compagnie sont notifiés qu'un paiement de $10 par action sera dû et payable à ce bureau le 15 courant.

Par ordre de la Direction.

H. C. BENIT,
11sept—au 20 Secrétaire pro temp

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868:

Primes d'incendie, dans l'année	$309,122 88	
Primes de mer	94,082 86	
Primes de rivières	177,564 35	
		$580,770 39
Total net des primes		$467,884 38
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$96,000 00	
Pertes de mer	57,074 06	
" rivières	60,887 47	
Taxes payées	26,019 54	
Payé—réassurance et compte au lieu de scrip	69,108 30	
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.	37,649 63	
		$346,619 13
Bénéfice net		$121,265 1

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir	$37,404 25	
Prêts sur bons et hypothèques	68,348 35	—105,857 60
En caisse	$104,377 34	
Prêts garantis par actions sur demande	63,400 00	—167,777 34
Prêts garantis par actions à terme	$11,300 00	
Propriétés foncières	75,000 00	
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	45,002 45	—131,373 4
Bons consolidés de la ville	$30,000 00	
Bons de la ville	36,000 00	
Actions de Banques et autres	130,087 17	—$206,087 17
Coupons pour bons de la ville, échus		$4,000 00
Dû pour prime et en voie de perception		41,020
		$779,014 4
La Compagnie possède également		
Billets suspendus, actions et bons		$400,366
Compte de scrip forfaits		7,880
Intérêts non réclamés	$7,300 35	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 mai 1868,
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs sur les certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice net de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sans taxe du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président,
SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS—

JOHN WATTS,	C. T. BUDDECKE,
SAMUEL B. NEWMAN,	P. B. FOLEY,
WM. EDWARDS,	A. G. OSER,
F. SIMMS,	A. THOMPSON,
ORE FRELPS.	

28mai—[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

BLOOMFIELD & STEEL vs. THOMAS F. MAY.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 17,842—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Trois certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, des Marais, Gasquet et Villeré désigné par les numéros un, deux et trois, d'après un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, le 3 mai 1839 et déposé en l'étude de Louis Hermann, alors notaire public en cette ville. Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Les Nos un et deux mesurent chacun vingt-et-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent dix-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Le No un forme l'angle des rues du Canal et des Marais. Et le No trois mesure vingt-et-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue du Canal, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; ensemble avec l'usage d'une allée commune, de trois pieds de largeur, servant sur la rue des Marais.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George Ruloff, suivant acte au rapport de James Graham, notaire public en cette ville, en date du 2 août 1848.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 sept—13,27—6,13,20 oct

EUSEBE REGGIO vs CHARLOTTE DIGGS, épouse de Charles Robertson.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,242. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La moitié indivise d'un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, autrefois Municipalité No Un, désigné par le numéro Douze, dans l'îlet numéro Cinquante, compris entre les rues du Canal, de la Douane, Derbigny et Roman. Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt-sept pieds de face à la rue de la Douane, sur cent six pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le tout conformément au plan dressé le 1er mai 18[illegible] par Joseph Pilié, alors voyer, et déposé en l'étude de David L. McCoy, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec la moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient à la défenderesse en sa qualité de légataire universelle, conjointement avec son époux, de Pauline Steven Macarty, par le testament de cette dernière, fait le 10 août 1852, devant Octave de Armas, notaire public en cette ville et déposé en possession des biens dépendant de la succession de la dite Pauline Steven Macarty par décret de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 février 1861, ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 20 Février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 sept—9 15 27—3 10 oct

HYPOLITE BELOT vs VICTOR GERODIAS

QUATRIÈME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 21,343—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant partie du terrain désigné par le numéro douze, dans l'îlet numéro dix et borné par les rues du Maine, Ste-Anne, Johnson et Galvez et mesurant, le dit terrain, d'après un plan annexé à un acte au rapport de A. Dorieocourt, notaire public en cette ville, en date du 12 février 1864, portant vente par Felix M. Jacobs au défendeur, trente sept pieds trois pouces de face à la rue du Maine, environ cent dix sept pieds sur la ligne limitrophe de la propriété de F. M. Jacobs, environ cent dix sept pieds sur la ligne limitrophe de la propriété de Curille ou ayant cause, cette dernière ligne formant de manière à former une pointe dans le fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Le même terrain ci-dessus décrit, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Felix M. Jacobs, suivant acte au rapport de A. Dorieocourt, notaire public en cette ville, en date du 12 février 1864.

3o. Un terrain situé dans l'îlet susdit et mesurant trente pieds de face à la rue du Maine, sur cent-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jacques Alphonse Dieudonné suivant acte au rapport de A. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 14 mai 1861.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—18 27—3 10 oct

EUSEBE REGGIO vs. CHARLES ROBERTSON

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 21,241—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant partie du terrain désigné par le numéro Trois de l'îlet numéro Cinquante compris entre les rues du Canal, de la Douane, Derbigny et Roman, ... [illegible] ... Joseph Pilié ... dépôt ... McCoy ...

Ensemble avec la moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur en sa qualité de légataire universel, conjointement avec son épouse, de Pauline Steven Macarty, ... [illegible] ... 20 Février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 septembre—18 27—3 10 oct

MYRTILE COURCELLE vs CECILIA KEEGAN et son époux JOHN KEEGAN.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,330—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-deux de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Ste Marie, St André, de l'Annonciation et Laurel, désigné par le No un et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Ste Marie, sur cent vingt-trois pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec une cour de vingt-cinq pieds de largeur, le tout conformément à un plan dressé par... annexé à l'acte de vente de la propriété, ... vingt huit pieds de largeur devant.

Ensemble avec toutes les améliorations qui y dépendent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite ... défenseur ... William R. Herbert ... J. Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 4 mai 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
22 août—29—5 15 22 sept

JOHN K. CLAY vs WILLIAM REILLY

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 21,331—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-deux de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Casacalvo, Marigny, Mandeville et Palais (actuellement Levée), désigné par le No Deux d'après un plan dressé par P. d'Hémecourt, voyer, date du 24 décembre 1851 et déposé ... la Cour de Probates ... et mesurant ... pieds de face à la rue ... [illegible] ... de largeur devant.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur par l'acquisition qu'il en a faite de William W. Mollarty, suivant acte au rapport d'André Hero Jr, notaire public en cette ville, en date du 27 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
28 août—sept 6,15,22,29

HUITIÈME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DU STAR,

RUE CARONDELET No 14.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1868		$40,673 22
Savoir:		
Sur les risques d'incendie	$30,855 62	
Sur les risques de mer	5,838 41	
Sur les risques de rivière	3,979 25	
		$40,673 28
Moins:		
Pertes sur les risques d'incendie	$4,561 71	
Pertes sur les risques de mer	5,839 43	
Pertes sur les risques de rivière	1,079 35	
		$11,480 49
		$29,192 79
Frais de bureau, taxes, licences, etc., déduction faite du montant au crédit du compte contingent	$13,231 46	
Réassurances	2,358 43	
Primes remboursées	360 11	
		$15,952 00
		$13,240 79
15 p. 0/0 alloué aux assurés		5,085 59
		$8,155 20
Réserve pour risques non expirés		6,392 00
		$1,763 20
En caisse	$3,389 49	
Effets à recevoir	302 22	
Scrip d'autres Compagnies d'assurances	3,290 00	
Primes en voie de perception	4,977 94	
Balance due sur des billets de souscription, considérés bons	75,390 00	
		$87,339 65
Valeurs douteuses, portées sur compte suspendu		$31,802 82

Extrait correct des livres de la Compagnie,

LLOYD R. COLEMAN, président,
CHS. ENGSTFELD, secrétaire,

Assermenté et signé devant moi, ce 25 août 1868,

JOHN P. MONTAMAT,
3me Juge de Paix.

La Compagnie d'assurance Mutuelle du Star, en mettant sous les yeux du public l'état qui précède, a l'honneur d'annoncer en même temps à ses amis que des Listes de Billets de Souscription supplémentaires circulent en ce moment et se signent rapidement, elle espère que cette souscription portera son capital au chiffre d'environ $300,000 et lui permettra d'agrandir le cercle de ses opérations.

La nouvelle direction désire ardemment rendre la Compagnie utile et prospère, elle espère que les efforts qu'elle fait dans l'intérêt d'une des plus anciennes institutions de la Nouvelle-Orléans auront l'approbation cordiale et le concours généreux de notre population.

A l'élection qui a eu lieu le 3 juillet 1868, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

DIRECTEURS:

W. C. C. CLAIBORNE,	ARTHUR FORSTALL
ADOLPHE SCHREIBER,	B. LAPLACE,
FORRESTER DOLHONDE	J. A. BRASELMAN,
CHS. G. JOHNSON,	ROBERT L. MOORE,
J. P. TODD,	S. GERSON,
R. L. BRUCE.	EDWARD COCHRAN.

A une réunion des nouveaux Directeurs, le 17 août 1868, M. LLOYD R. COLEMAN a été réélu président et M. Chs. Engstfeld a été réélu secrétaire.

CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

28août—1m

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

Grande vente, sans réserve, de

Habillements fins et ordinaires,

—ET—

Lingerie de messieurs.

PAR VINCENT & CO—W. P. Vincent, encanteur.—Il sera vendu SAMEDI, 19 septembre, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres:

300 lots habillements fins et ordinaires,

250 lots lingerie de messieurs.

Comprenant: Sacs et demi-sacs casimir noir, redingotes drap noir, sacs et pardessus en castor, tricot, chinchilla, Petersham, pique et jean, pantalons doeskin noir, casimir et jean, gilets de casimir noir et velours, chemises de peau et caleçons tricot et flanelle; chemises et caleçons mollet, chemises blanches et en couleur, cravates de peau, etc. etc.

Tous les articles sont frais et viennent d'être reçus des fabriques du Nord.

14 sept

PAR G. DE FERIET.

Terrain de prix et amélioré, dans la rue Espagne, entre les rues Grands Hommes (maintenant Dauphine) et Casacalvo (maintenant Royale).

Succession de WM. CONNER—No 32,697,

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 16 de la Bienville, SAMEDI, 26 septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 juillet 1868, la propriété foncière ci-après décrite, savoir—

La moitié indivise d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands Hommes (maintenant Dauphine), Mandeville et Espagne. Le dit terrain a 3 pieds de face à la rue Espagne, sur 143 pieds de profondeur.

Conditions—Cinq cents piastres comptant; le reste à douze mois de crédit, en un billet garanti par hypothèque spéciale, privilége de vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré, lesquels honoraires seront également garantis par hypothèque. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, par devant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

27 août—27—3 10 17 26

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriété de valeur rue Robertson entre les rues Esplanade et Kerlerec—Succession de Mme FANNY RISSO

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur—Bureau: Passage de la Bourse, No 43—SAMEDI, 17 octobre 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 18 août 1868, la propriété suivante

UN CERTAIN LOT de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Kerlerec, Robertson, Villeré et Esplanade, faisant partie du lot désigné par le No 20 mesurant 27 pieds 9 pouces de face à la rue Robertson, par 120 pieds de profondeur, étant la moitié du dit lot le plus près de la rue Kerlerec.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis 13 sept—1,26—3,10,17 oct.

PAR D. F. MORPHY

203,000 Cigares—pour cause de liquidation

PAR D. F. MORPHY, encanteur,—Il sera vendu, MERCREDI 23 septembre 1868, à 11 heures du matin, au magasin de l'importateur Jayme Magi, No 72 de la rue de la Commune, au premier, entre les rues Magasin et Tchoupitoulas, pour cause de liquidation—

203,000 cigares de différentes marques de choix, comprenant des cigares importés de la Havane, des cigares faits du meilleur tabac en feuilles importé de la Havane et des cigares de tabac en mélanges et des cigares du pays. Les cigares imitation sont dans des boîtes dont l'apparence est égale à celle des boîtes importées directement de la Havane.

Les personnes qui désirent en acheter sont invitées à venir les examiner et les essayer. La qualité n'en peut pas être excellée.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 17 sept

PAR S. GUINAULT

Vente pour cause de départ.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur, bureau encoignure passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 22 septembre 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Mandeville, derrière l'Hôpital de Lucenberg—

La vacherie de Jean Manon, qui ne vend que pour cause de départ

35 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et le reste sur le point de vêler.

5 génisses,
1 taureau,
1 beau mulet
2 chevaux et 1 poulain de 14 mois,
3 charrettes à lait, 1 dito à provisions et 1 dray.
1 lot de barrils, bidons et tous les ustensiles de la vacherie

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $300 comptant; de $300 à $600 six mois et au-dessus de $600 un an, en billets endossés.

Aussi—La propriété qu'habite le vendeur—composée de 50 lots de terre compris entre les rues Mandeville, Marais, Craps, Esplanade et Mandeville—Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison avec deux cuisines, deux étables pour ... 2 chevaux, puits, laiterie ...

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, avec billets portant hypothèque et 8 0/0 d'intérêt par an de date.

16sept—13,17,18,19 29 oct

Vente de Meubles pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 19 septembre 1868, il sera vendu à 11 heures et demie de l'après-midi, rue Carondelet No 194, entre Dumaine et St-Philippe—

Un lot de meubles moubiant, consistant en bois de lit, armoires, tables, chaises, tapis, toilettes, pendules etc. etc.

Conditions comptant. 17 sept

Succession de MARCELIN ELEN—No 32,800.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 26 septembre 1868, il sera vendu à l'enchère publique à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 24 août 1868, la propriété ci-après savoir:

Un certain terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 2, de l'îlet No 47, compris entre les rues St Pierre, Orléans Johnson et Galvez, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue St Pierre, sur 96 pieds de profondeur; ... 2 cuisines ... chambres de bonne ...

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant O Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres de revenu des Etats Unis 26 août—3 10 17 26 sept

Vente pour cause de départ, de l'Hôtel Mississipi, encoignure St-Louis et Chartres, No 130.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—LUNDI, 21 septembre 1868, il sera vendu sur les lieux, à onze heures du matin,

Le fonds d'hôtel garni, comprenant: tout l'ameublement composé d'environ 15 chambres parfaitement garnies, ainsi que le bail de la maison, dont le prix est très modéré.

Conditions—Comptant

Les personnes désirant examiner les meubles pourront le faire en s'adressant sur les lieux. 16 sept—[illegible]

Succession de M. et de Mme JACQUES LAMOTHE.

No du dossier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR S. GUINAULT, encanteur—SAMEDI, 26 septembre 1868, il sera vendu à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District ... en date du ... 1868, la propriété ci-après décrite dépendant des successions de M. et Mme Jacques Lamothe, savoir:

Un terrain situé dans le compris entre les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St Philippe, ... [illegible] ...

Conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste à un an de crédit, en billets divisés par coupons, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les billets porteront intérêt à 8 pour cent par an ... Les bâtisses devront être assurées pour au moins le montant des billets dont la police devra être transférée ... Les billets porteront les honoraires d'avocat en cas de poursuite ... L'acquéreur devra payer les taxes de 1868 ...

Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public aux frais de l'acquéreur.

15sept—15,26

PAR PALFREY & CO.

Succession de JAMES W. BREEDLOVE.

Vente, à l'encan, d'Actions de chemins de fer, de Scrip d'assurance et de Billets de banques.

PAR PALFREY & CO, H. W. Palfrey, Encanteur—Bureau, rue Carondelet, No 28—MERCREDI, 23 septembre 1868 à midi, au bureau de l'encanteur No 28 de la rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 29 août 1868, il sera vendu les meubles suivants, appartenant à la succession de J. W. Breedlove, savoir—

$300 en billets de différentes banques des Etats de la Caroline du Sud et de la Géorgie.

Trois certificats de scrip d'assurance émis par la Compagnie d'assurance mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans—un de $ et deux de $10.

Trois certificats de scrip d'assurance émis par la Compagnie d'assurance mutuelle du Sun de la Nlle-Orléans—un de $ et deux de $10.

Onze actions de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Onze actions de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Conditions de la vente—Comptant.

L'encanteur recevra des ordres additionnels jusqu'au moment de la vente. 9 sept—9,16,18,23

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Je certifie par les présentes, que le 15 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants. No 18,604. Anna McGraw contre Mason Pilcher, son mari. Dans cette affaire soumise à la cour, avec consentement, pour être décidée la cour, considérant l'admission de dette et la confession de jugement présentée par le défendeur, ainsi que d'autres preuves au dossier:—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Anna McGraw, femme de Mason Pilcher, et contre le défendeur ledit Mason Pilcher, son mari; que lesdites parties soient séparées de biens et que la communauté d'acquets et de gains existant jusqu'à ce jour entre elles soit dissoute; que la demanderesse ait le contrôle et l'administration de ses affaires personnelles.—Il est de plus ordonné et adjugé que la demanderesse recouvre du demandeur la somme de trois mille cent trente piastres, avec intérêt légal, du jour de la demande judiciaire à parfait paiement, et les frais du procès, avec le privilége qu'accorde la loi sur ses biens de leurs maris, pour garantir leurs dettes de paraphernaux.

Jugement rendu le 15 janvier 1868.

Signé le 16 janvier 1868

(Signé) CHS. LEAUMONT, Juge.

Etat de la Louisiane.

Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

Moi, Louis Power, greffier de la Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans certifie que ce qui précède est une copie exacte du jugement rendu dans le procès d'Anna McGraw femme de Mason Pilcher, contre son mari—No 18,604—du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans. Je certifie de plus que conformément à une loi de la Législature de cet Etat, approuvée le 20 juillet 1868, les archives de la dite Cour ont été transportées dans cette Cour et sont sous ma garde en ma qualité de greffier de la dite Cour.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-sixième août de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante huit.

LOUIS POWER,
27 août—4 fois en 30 j. Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 30 juin 1868, jugement a été rendu dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—savoir—No. 21,974—Mme M. S. McArthur contre C. F. Dupleasis, son mari.—Sur introduction de preuves en faveur et le tel étant en faveur de la demande.—Il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut rendu dans cette affaire le 13 juin soit maintenant confirmé et rendu définitif, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Margaret Susannah McArthur, femme de Charles Fergus Duplessis, et contre le défendeur, ledit Charles Fergus Duplessis, son mari; que lesdites parties soient séparées de biens et que la communauté d'acquets et de gains existant jusqu'à ce jour entre elles soit dissoute; que la demanderesse ait le contrôle et la direction de ses biens, que la demanderesse recouvre ... paraphernaux individuels reçus par son mari ... et les frais du procès ... hypothèque ... les biens du défendeur ...

Jugement signé le 25 juin 1868.

(Signé) PAUL E. THEARD.

Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, agissant ... juge de la Sixième Cour de District ...

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, ... ville de la Nouvelle-Orléans, ... juillet, ... l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit ... indépendance des Etats Unis ...

WM. WOELPER
3 sept—[illegible] Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Grande vente, sans limite, ou réserve, pour cause de déménagement.

PAR NELLIGAN & BASSETTI. Jas. Nelligan, Encanteur—Bureau No. 71 de la rue Carondelet—Il sera vendu LUNDI 21 septembre 1868, à 11 heures du matin, au Crescent Auction Mart, No. 71 de la rue Carondelet—

Un fort lot de meubles de maison et de bureaux à tables, pendules, fauteuils, poêles, lampes, un truck, étoffes, une grande balance à poids, une à chaises, une fourgon, chaises de bureau, etc. et un grand nombre d'autres objets dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis 18 sept

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
75 Malles Congress et Bottes cousues.

PAR E. ROGER & Co. E. Roger, encanteur—SAMEDI, le 19 septembre il sera vendu, à 10 heures, à leur salle d'encan, No 45 rue de la Vieille...

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Ces marchandises viennent d'être reçues des manufactures, par les steamers "Geo Cromwell" et "Sherman."

— Aussi —

75 malles Congress et Bottes cousues.

L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente.

Conditions à la vente. 17 sept

PAR J. DEJAN JR.

MEUBLES.

PAR J. DEJAN Jr, encanteur.—VENDREDI, 18 du courant, à 11 heures du matin il sera vendu, dans sa nouvelle salle d'encan, No 120 de la rue Gravier, coin Carondelet

Bois de lit en acajou, en noyer et potain, armoires, bureaux et lavabos, sofas, tables à dessus en marbre, tables à allonge, chaises, siége en bois et en rotin, glaces, miroirs, ustensiles de cuisine, &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 17 sept

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Établissement de teinturier et dégraisseur, dans la rue Baronne, près la rue de la Commune.

PAR HOLZ, BLOHM & CO—John C. Blohm, encanteur—VENDREDI, 18 du courant, à midi précis à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, sans réserve

Tout l'établissement de teinturier et de dégraisseur, situé dans la rue Baronne, près le coin de la rue Commune—avec installations, clientèle, bail le tout au complet. L'établissement est doté de plusieurs années.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau des encanteurs, No 21 de la rue de Chartres. On peut visiter l'établissement tous les jours, avant la vente, en s'adressant au magasin de chaussures de l'angle des rues Commune et Baronne. 16sept

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI 19 septembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles,

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas chaises à siége en crin, tables de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, tapis, literie, tables, poêles, batterie de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siége en bois et rotin.

GRANDE VENTE PÉREMPTOIRE

Élégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 17 septembre, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier—

Élégants chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison et deux terrains dans le Troisième District et Succession de JOHN McKAY.

No 30,904—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 Place de la Bourse—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 14 septembre 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de John McKay, décédé—

Deux lots de terre dans le 3me District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villeré, St Jean Baptiste, St Ferdinand et Port, désignés par les Nos 13 et 14, se touchant et mesurant chacun 34 pieds de face à la rue St Jean Baptiste, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 9 pouces.

Les améliorations comprennent une maison basse couverte en ardoises, ayant 4 chambres, cabinet, cuisine, citerne et autres dépendances.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Acte de vente et les timbres des États-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm. McA. Jones, notaire public 16 sept—28—3 10 17oct

Succession d'ALEXANDER GORDON—Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—No 32,404—Barres en fer battu, Clous, Pioches, Locomotives etc. appartenant à la succession de ... et à la ... du chemin de fer du Sud de la ... du Mexique.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No. 17, Passage de la Bourse—SAMEDI le 26 de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. L. Duvigneaud, Juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, daté du 14 septembre 1868, et rendu dans la susdite succession—

Douze ou treize cents (1300 ou 1200) tonneaux de barres plates et barres de chemin de fer, qualité et plusieurs qui se trouvent actuellement dans la Paroisse St Bernard.

Également, tous les "crampons" traverses, boulons et fers au bois qui se trouvent dans la Paroisse St Bernard.

Également, les locomotives employées actuellement à transporter les fers et autres objets ci-dessus sur la voie ferrée laissée à l'acquéreur jusqu'à la fin du mois de Janvier.

Conditions—La moitié comptant, le jour de la vente; le reste dès que le tout pourra être livré. Un tiers du fer est déjà sur la rue de l'Esplanade, à la station Ducros. Le fer est encore en dépôt de la même station, le reste est à un mille de chemin qui est compris de la station Ducros à Proctorville.

15 sept—15 19 25 26 sept

Terrain pour bâtir, sur l'Avenue Washington. Succession de NELS ANDERSON

No 17,700—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau, Passage de la Bourse, No 17—SAMEDI, 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 24 février 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Nels Anderson—

UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre l'Avenue Washington, Quatrième, Magazine et Camp. Le dit terrain est désigné par le No 15, il a 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à l'Avenue Washington, sur 113 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant A. Hero Jr, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

13 sept—26—3,10,17 oct

Trois terrains sur l'Avenue Washington.—Succession d'ABRAHAM LOBDELL.—No 643—Deuxième Cour de District de la paroisse Ouest Baton Rouge. Lne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI 17 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la paroisse Ouest Bâton Rouge, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession d'Abraham Lobdell, décédé—

Trois terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Washington, Quatrième, Camp et Magasin. Ils se touchent et sont désignés par les Nos 13, 14 et 15. Ils mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Washington, sur ... profondeur...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1868.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des États Unis, pardevant Andrew Hero, Jr, notaire public, aux frais des acquéreurs.

13 sept—13,26—3,10,17 oct

Maison basse sur la rue Clio.

SUCCESSION DE FRANCIS P. WEST—No 30,966—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 Place de la Bourse—SAMEDI 3 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable L. Duvigneaud juge de la Seconde Cour de District de la Paroisse d'Orléans, daté du 29 juillet 1868 et signé le 3 août 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour compte de la dite succession—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 384, borné par les rues Clio, Erato, Liberté et Howard, désigné par le No 9 et mesurant 31 pieds 6 pouces et 3½ lignes de face à la rue Clio, sur une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds 10 pouces 3 lignes. Les améliorations consistent en une maison basse en bois couverte en ardoises, rez-de-chaussée de la rue ayant galerie sur le devant, 4 chambres ... hangar, citerne &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1868.

Acte de vente et les timbres des États-Unis aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire public. 3août—3m 12 19 26 sept 3 oct

Terrain à l'encoignure des rues Kerlerec et Johnson—Succession de JOHN CRONAN, No 32,167. Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No. 17, Place de la Bourse—SAMEDI, le 19 de septembre 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 12 août 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de John Cronan—

Un lot de terre, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec Prieur et Johnson, désigné par le No 19 et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Johnson, sur une profondeur de 86 pieds 1 pouce 7 lignes; le tout de face sur la rue Kerlerec de 1 pied 1 pouce et 7 lignes entre les lignes ... rue Johnson et Kerlerec.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des États Unis L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes de 1868. Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm J. Castell notaire public. 19 août—18,29—sept 5,12,19

CONSULAT DE FRANCE

AVIS MENSUEL, SEPTEMBRE 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	
Amour Pierre Daniel	Heymann Michel
B	Hebrague Arnaud
Bloch Rodolphe	Hargous Pierre
Bouhaneng Louis	J
Bois (meunier)	Jannet Ambroise
Bouvard Félix (Mme) née Clotilde Finot	K
C	Korff Nicolas
Coppens L	L
Cambianco Honoré	Laurent Louis Charles
Carré Constant Jean	Loselle (Fr. Bastien)
Casse Bernard	Lacome Edouard Lucien
D	M
Dubo Jean	Minjoulet Pierre-Clarens
D'Augerot Alfred	Meyer B
Duclos Pierre	Motteq (la famille)
Delestine (Mme)	Mathieu William
Delrieu Joseph	N
Duvernay Laborde Paul	North Hélène (Mme)
Delthus Victor	P
E	Peyroux-al Basile Quentin
Enne Nicolas	Paul Charles
Eisenmann Gustave et Eugène	Pouvrol Louison (boucher)
F	Prudent Victor
Folder Philomène	R
G	Rivet Adrien
Guittard Louis Joseph	Rondeau Louis (de la Chenière Caminada, Lne)
Gina Marie	Ravignet (Mme veuve)
Gaca Antoine	S
Gosselin Auguste	Sicard Alexandre Antoine
Gérard Charles	Serpentini Pompée
Gleochner Louis	Sagalas Jean
Gambani Lorenzo (Mme) née Maria Janeni ou Zanoni	Salvete Jean Antoine
	T
	Teuton Charles
	Toile Benjamin (Mme veuve)
	née Coulibord
	W
H	Wolf Frédéric
Hourcastagné Romain	

La Chancellerie du Consulat de France, 66e rue St Louis No. 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er sept

OLIVE T. DUKE vs. ROSEMOND LEGRAS, son époux

CINQUIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No ...—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, ... [illegible] ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
19 sept—10,20—3,10 17 oct